



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18-09062023 – Affectation du résultat 2022

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	6
Date de Convocation :	2 juin 2023
Date d'affichage	2 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 juin à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Madame Isabelle BRISSON, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Jérôme MACQUIN et Marc THIRIOT.

Etaient absents excusés : Mesdames Anne SCHOUG et Astrid MALLICK, Monsieur Stéphane SCHOUG ayant donné procuration à Jérôme MACQUIN.

Etaient absents : Messieurs Philippe NICLOUX et Aurélien ZIEGLER.
Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte administratif 2022
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2022

Constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	144 302,79	200 825,99	78 899,38	43 910,60
Résultats d'exercice excédent		56 523,20		
Résultats d'exercice déficit			34 988,78	
Restes à réaliser 2022		21 534,42		

Le conseil municipal, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2022 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 21 534,42 € (56 523,20 € - 34 988,78 € déficit investissement).

Résultat à affecter au compte 1068 : 34 988,78 € (Résultat de clôture 001 en déficit : 34 988,78 €).

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 09/06/2023

Le Maire
Philippe HENNEBERT

